

No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE  
DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA  
M.R.C. AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, JEUDI LE 5  
OCTOBRE 1989, A 20H00.

Etaient présents :

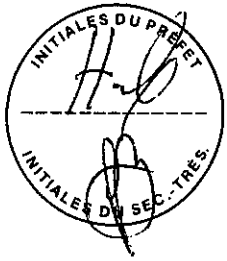
Monsieur Honorius Charbonneau, préfet  
Monsieur André-Guy Trudeau, préfet suppléant  
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller  
Monsieur Julien Bussière, conseiller  
Monsieur Michel Chapdelaine, conseiller  
Monsieur Marcel Dulude, conseiller  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller  
Monsieur René Gendron, conseiller  
Monsieur Marcel Lacoste, conseiller  
Monsieur Paul-André Perreault, conseiller  
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller  
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller  
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller  
Monsieur Denis Viens, conseiller suppléant  
Monsieur Pierre Bélanger, directeur général et  
secrétaire-trésorier

Etaient absents :

Monsieur Georges Florès, conseiller  
Monsieur Jacques Martin, conseiller (remplacé par  
monsieur Denis Viens)

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du  
7 septembre 1989
3. Niveau d'eau de la rivière Richelieu
4. Dépôt des procès-verbaux du Comité consultatif  
d'aménagement
5. Avis de conformité : plan d'urbanisme à St-Charles  
Paroisse
6. Modifications au règlement de contrôle intérimaire
7. Situation face aux interventions sur les berges
8. Collecte de produits domestiques dangereux
9. Limite de vitesse sur le Chemin des Patriotes
10. Ligne d'urgence 9-1-1



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

11. Cours d'eau : prise en charge des travaux d'aménagement
  - 11.1 Branche 7 et Branche 8 du Ruisseau Beloeil
  - 11.2 Décharge du 3e Rang (devant) et Décharge du 3e Rang (derrière)
  - 11.3 Branche 12 du Ruisseau Beloeil
12. Comité "ad hoc" pour le budget 1990
13. Bordereau des comptes à payer
14. Correspondance
15. Affaires publiques
16. Divers
17. Clôture de la séance

POINT 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

89-10-132

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine  
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier, en y ajoutant les points suivants :

- 13.1 Règlements d'emprunts : demandes d'avis
- 13.2 Appel d'offre de services : évaluation foncière

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 1989

89-10-133

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier  
APPUYE PAR Monsieur Paul-André Perreault

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 1989 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 3. NIVEAU D'EAU DE LA RIVIERE RICHELIEU

Monsieur Pierre Parent du Service canadien des Parcs, organisme responsable du barrage de Saint-Ours, explique la politique de l'organisme face au maintien du niveau de la rivière Richelieu.

Il en découle que le niveau de la rivière est maintenu à 22,5 pieds au-dessus du niveau de la mer, et ce, afin de garder un minimum de 6,5 pieds d'eau dans le chenal.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

No de résolution  
ou annotation

89-10-134

Suite à Le' éhadgen projetive au régime en période est inondation soit  
est déposé pied de plus, a eu pour conséquence "d'inonder" une  
partie des berges qui normalement ne l'était pas. Suite  
AVIS DE NOTIFICATION PAR LES MEMBRES MONTE PAR MONSIEUR  
MICHEL CHAPPELAIN, CONSEILLER, QU'UNE PROCHAINE SÉANCE  
DU CONSEIL PROPOSE POUR ADOPTION UN REGLEMENT AMEN-  
DANT LE REGLEMENT DE CONTROLE INTERIMAIRE AFIN DE RENDRE  
CE DERNIER CONFORME AU SCHEMA possibilité d'envisager le dragage  
d'une partie du Richelieu afin de satisfaire aux demandes  
Donné ce jour par Chambiseu PaMoche, Chapeleuse, il s'agit d'une  
action qui relève de Pêche et Océan Canada et une demande  
pourrait leur être formulée en ce sens.

POINT 7. SITUATION FACE AUX INTERVENTIONS SUR LES BERGES

Suite à cette présentation et aux échanges avec les  
Les membres du Conseil présent sur la scène ont été jugés  
ment de Pierre Paupérieur être favorablement rendu par le membre du  
vement Conseil intervention non conforme en zone inondable  
sur l'île Ste-Marie à Carignan.

De plus Messieurs Masiron et Angot face à divers intervenants  
interventions en son honneur sur la présente intervention en particu-  
lier sur le lot P-132, à Beloeil.

Suite à Point 4 du DISPOSITIF DES PROCES-VERBAUX DU COMITÉ CONSULTA-  
TIF D'AMENAGEMENT

89-10-135

ATTENDU Les' membres du Conseil ont respectés les termes  
verbaux règlement de contrôle intermédiaire 1989 du Comité  
consultatif d'aménagement.

ATTENDU QUE les interventions sur les berges posent tou-  
En jours prochains la question de la période de dépôt, le  
procès-verbal à être déposé, le quorum n'ayant pas  
été obtenu.

ATTENDU QUE de ce fait, il s'avère souhaitable d'effectuer  
un relevé à date de l'état des berges

POINT 5. AVIS DE CONFORMITE : PLAN D'URBANISME DE  
EN CONSEQUENCE ST-CHARLES PAROISSE

IL EST RESOLU PAR le Conseil qu'un plan d'aménagement n'a  
pas été présenté au Conseil, ce  
dernier convient, avec l'accord de la municipalité de  
ET RESOLU de charger le Comité de l'avis de l'ensemble des  
berges de la paroisse, séance, à l'aide d'une caméra vidéo.

DE demander au directeur général d'élaborer un  
projet de MODIFICATIONS AU REGLEMENT DE CONTROLE IN-  
TERIMAIRE

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

A la demande des villes de Mont-Saint-Hilaire et de  
Chambly et suite aux recommandations du Comité consul-

POINT 8 COLLECTE DE PRODUITS DOMESTIQUES DANGEREUX prennent  
connaissance du projet de règlement 8-10.

89-10-136

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville désire  
Ce projet vise à jouer le rôle de produits  
intérieurs suivants :

ATTENDU. QUE la municipalité a pour la recherche de produits  
naires;

. art. 6.3 : conditions minimales pour la délivrance  
ATTENDU QUE les membres du conseil de construction qu'une  
telle initiative serait souhaitable pour l'en-  
semble de la M.R.C.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

No de résolution  
ou annotation

*Comité*



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Le changement de niveau demandé en période estivale, soit un pied de plus, a eu pour conséquence "d'inonder" une partie des berges qui normalement ne l'était pas. Suite à de nombreuses plaintes des riverains, le Service canadien des Parcs a dû ramener le Richelieu à son niveau habituel.

Il y aurait sans doute possibilité d'envisager le dragage d'une partie du Richelieu afin de satisfaire aux demandes de Saint-Charles Paroisse, toutefois, il s'agit d'une action qui relève de Pêche et Océan Canada et une demande pourrait leur être formulée en ce sens.

Suite à cette présentation et aux échanges avec les membres du Conseil, monsieur le Préfet remercie monsieur Pierre Parent pour être venu rencontrer les membre du Conseil.

Messieurs Marcel Dulude et René Gendron viennent occuper leur siège durant la présentation de ce point.

### POINT 4. DEPOT DES PROCES-VERBAUX DU COMITE CONSULTATIF D'AMENAGEMENT

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal de la séance du 11 septembre 1989 du Comité consultatif d'aménagement.

En ce qui concerne la séance du 2 octobre 1989, le procès-verbal n'a pu être déposé, le quorum n'ayant pas été obtenu.

### POINT 5. AVIS DE CONFORMITE : PLAN D'URBANISME DE ST-CHARLES PAROISSE

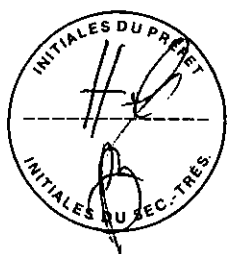
Etant donné que le Comité consultatif d'aménagement n'a pas encore formulé ses recommandations au Conseil, ce dernier convient, avec l'accord de la municipalité de Saint-Charles Paroisse, de reporter l'avis du Conseil à la prochaine séance.

### POINT 6. MODIFICATIONS AU REGLEMENT DE CONTROLE INTERIMAIRE

A la demande des villes de Mont-Saint-Hilaire et de Chambly et suite aux recommandations du Comité consultatif d'aménagement, les membres du Conseil prennent connaissance du projet de règlement 8-10.

Ce projet vise à amender le règlement de contrôle intermédiaire pour les points suivants :

- . art. 12.6 : affichage pour un ensemble commercial;
- . art. 6.3 : conditions minimales pour la délivrance d'un permis de construction.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Suite à l'étude du projet de règlement, un avis de motion est déposé :

89-10-134

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR MONSIEUR MICHEL CHAPDELAIN, CONSEILLER, QU'À UNE PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL SERA PROPOSE POUR ADOPTION UN REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE CONTROLE INTERIMAIRE AFIN DE RENDRE CE DERNIER CONFORME AU SCHEMA.

Donné ce jour par monsieur Michel Chapdelaine.

POINT 7. SITUATION FACE AUX INTERVENTIONS SUR LES BERGES

Les membres du Conseil prennent connaissance d'un jugement de la Cour supérieure, favorable à la M.R.C. relativement à une intervention non conforme en zone inondable sur l'île Ste-Marie à Carignan.

De plus, une discussion s'engage face aux diverses interventions non conformes sur les berges dont une en particulier sur le lot P-132, à Beloeil.

Suite à cette discussion, la proposition suivante est déposée :

89-10-135

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire respecter les normes du règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE les interventions sur les berges posent toujours un problème quant à la période où elles ont été réalisées;

ATTENDU QUE de ce fait, il s'avère souhaitable d'effectuer un relevé à date de l'état des berges

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Julien Bussière  
APPUYE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RESOLU DE réaliser un relevé complet de l'ensemble des berges du Richelieu, et ce, à l'aide d'une caméra vidéo.

DE demander au directeur général d'élaborer un projet de réalisation en ce sens.

ADOpte À L'UNANIMITE

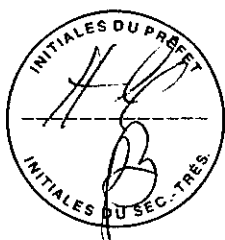
POINT 8. COLLECTE DE PRODUITS DOMESTIQUES DANGEREUX

89-10-136

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville désire organiser une journée de collecte de produits domestiques dangereux;

ATTENDU QUE la municipalité est à la recherche de partenaires;

ATTENDU QUE les membres du Conseil sont d'avis qu'une telle initiative serait souhaitable pour l'ensemble de la M.R.C.



No de résolution  
ou annotation

89-10-136  
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RESOLU, par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, D'appuyer le principe de procéder à une collecte de produits domestiques dangereux.

DE mandater le directeur général à élaborer, de concert avec la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, une étude de faisabilité.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 9. LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN DES PATRIOTES

Les membres du Conseil prennent connaissance de la résolution 22.08/89 de Saint-Charles Paroisse, de même qu'un document de réflexions d'un comité de citoyens de ladite municipalité, relativement à la réduction de la limite de vitesse sur le Chemin des Patriotes, à Saint-Charles Paroisse.

Le directeur général présente, à l'aide d'une carte, le portrait des limites de vitesse sur l'ensemble des routes 133 et 223.

Suite à des échanges sur la question, monsieur Bertrand Poulin propose d'adopter une résolution afin de réduire de 90 km/hre à 70 km/hre la vitesse sur le Chemin des Patriotes à Saint-Charles Paroisse. Puisqu'il n'y a pas eu d'appuyeur, la proposition n'a pu être retenu.

D'autre part, la résolution suivante est par la suite déposée :

89-10-137

ATTENDU QUE la question des limites de vitesse sur les routes de juridiction du ministère des Transports est souvent soulevée, soit au niveau municipal ou au niveau régional;

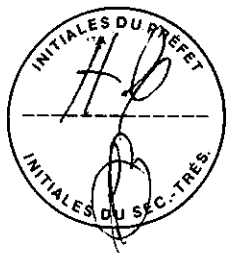
ATTENDU QUE de ce fait, il y a lieu d'analyser globalement la situation quant aux limites de vitesse permises sur l'ensemble de ces routes, en particulier sur les routes 133, 223 et Bernard Pilon

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Paul-André Perreault  
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU DE demander au ministère des Transports de réaliser une étude d'ensemble quant aux limites de vitesse devant être retenues pour les routes de juridiction provinciale sur l'ensemble du territoire.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 10. LIGNE D'URGENCE 9-1-1

Monsieur Marcel Dulude informe le Conseil que sa municipalité est actuellement à étudier une hypothèse d'association avec une municipalité hors du territoire de la M.R.C..

Un rapport, à cet effet, sera soumis au Conseil de la M.R.C. pour la prochaine séance.

POINT 11. COURS D'EAU : PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX  
D'AMENAGEMENT

11.1 Branche 7 et Branche 8 du Ruisseau Beloeil

89-10-138

ATTENDU QU'il y a eu une demande des intéressés afin d'intervenir dans le drainage de la Branche 7 et de la Branche 8 du Ruisseau Beloeil;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de la demande, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a établi que des travaux d'aménagement doivent être réalisés afin d'assurer un meilleur écoulement des eaux dans ledit cours d'eau;

ATTENDU QU'il n'y a pas lieu de modifier le règlement à cet effet

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Wildor Vigeant  
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU DE demander au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir se charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, de l'exécution des travaux de drainage dans la Branche 7 et la Branche 8 du Ruisseau Beloeil.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu s'engage à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard, ni interruption.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

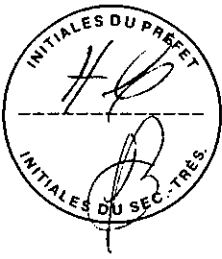
11.2 Décharge du 3e Rang (devant) et Décharge du 3e Rang (derrière)

89-10-139

ATTENDU QU'il y a eu une demande des intéressés afin d'intervenir dans le drainage du cours d'eau Décharge du 3e Rang (devant) et Décharge du 3e Rang (derrière);

ATTENDU QUE suite à l'analyse de la demande, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a établi que des travaux d'aménagement doivent être réalisés afin d'assurer un meilleur écoulement des eaux dans ledit cours d'eau;





No de résolution  
ou annotation  
89-10-139  
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QU'il n'y a pas lieu de modifier le règlement  
à cet effet

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Wildor Vigeant  
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU DE demander au ministère de l'Agriculture, des  
Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir  
se charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de  
la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, de l'exécution des  
travaux de drainage dans le cours d'eau Décharge du 3e  
Rang (devant) et Décharge du 3e Rang (derrière).

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu  
s'engage à prendre les mesures voulues pour que les  
travaux puissent s'effectuer sans retard, ni interrup-  
tion.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11.3 Branche 12 du Ruisseau Beloeil

89-10-140

ATTENDU QU'il y a eu une demande des intéressés afin  
d'intervenir dans le drainage de la Branche  
12 du Ruisseau Beloeil;

ATTENDU QUE ladite demande a fait l'objet d'un rapport  
de vérification de la part de l'inspecteur  
municipal de Saint-Mathieu-de-Beloeil;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-  
Mathieu-de-Beloeil a adopté une résolution  
appuyant la demande des intéressés;

ATTENDU QUE ledit cours d'eau est sous la juridiction de  
la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

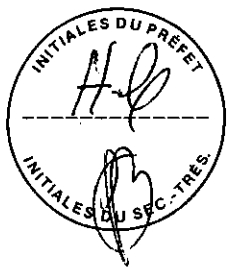
EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Wildor Vigeant  
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU DE demander au ministère de l'Agriculture, des  
Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir  
se charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de  
la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, de l'exécution des  
travaux de drainage dans le cours d'eau Branche 12 du  
Ruisseau Beloeil.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu  
s'engage à prendre les mesures voulues pour que les  
travaux puissent s'effectuer sans retard, ni interrup-  
tion.

ADOPTE A L'UNANIMITE



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

De plus, monsieur René Gendron demande au directeur général de s'enquérir, auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, de la période où seront effectués les travaux de drainage du cours d'eau Ménard.

POINT 12. COMITE "AD HOC" POUR LE BUDGET 1990

89-10-141

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Julien Bussière  
APPUYE PAR Monsieur Marcel Lacoste

ET RESOLU QU'un comité "ad hoc", pour la réalisation des prévisions budgétaires pour l'année financière 1990, soit formé.

QUE ledit comité soit et est composé de messieurs Julien Bussière, Marcel Dulude, Paul-André Perreault, et ce, en plus de monsieur le Préfet, qui est membre d'office dudit comité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 13. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

89-10-142

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier  
APPUYE PAR Monsieur Paul-André Perreault

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #86, de chèque #3457 à chèque #3476 et chèque #S2066 à chèque #S2100 pour un montant total de 33 697,01 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13.1 Règlements d'emprunts : demandes d'avis

Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlement 478

89-10-143

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 3 octobre 1989 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;



No de résolution  
ou annotation

89-10-143  
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux de canalisation d'un cours d'eau et de remplissage d'un fossé, le tout situé en zone "blanche";

ATTENDU QUE ledit cours d'eau est sous la juridiction de la ville de Saint-Basile-le-Grand

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 478 de la ville de Saint-Basile-le-Grand.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ville de Beloeil : règlement 1170-89

89-10-144

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 3 octobre 1989 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

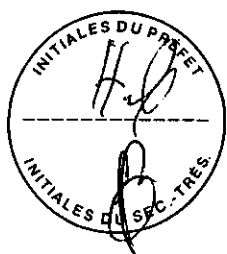
ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux de réalisation d'infrastructures situés en zone "blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans



No de résolution  
ou annotation

89-10-144  
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1170-89 de la ville de Beloeil.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13.2 Appel d'offre de services : évaluation foncière

89-10-145

ATTENDU QUE le mandat avec la firme d'évaluateurs Morin, Roy, Désilets et Associés prend fin le 31 décembre 1989;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour la M.R.C., d'entreprendre des démarches afin d'obtenir les services d'une firme d'évaluateurs pour les prochaines années, et ce, eu égard aux municipalités pour lesquelles elle a compétence;

ATTENDU QU'un projet de devis d'appel d'offre de services a été analysé par les secrétaires-trésoriers des municipalités locales concernées

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron  
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU D'accepter le devis d'appel d'offre de services en matière d'évaluation foncière, et ce, tel que déposé au Conseil par le directeur général.

QUE le mandat soit d'une durée de trois (3) ans avec possibilité de reconduction pour deux (2) années supplémentaires.

QUE le devis prévoit la possibilité que l'évaluateur ait un bureau dans un local de la M.R.C..

QUE le directeur général procède sur invitation auprès de firmes en évaluation.

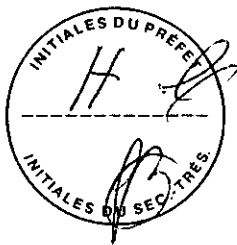
ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 14. CORRESPONDANCE

89-477 10-07-89 Lettre de MONSIEUR PAUL CHEVRETTE, p.d.g., GESTION PAUL CHEVRETTE INC., sollicitant une rencontre avec le préfet afin de discuter de mesures d'urgence dans les municipalités.

89-478 02-08-89 Compte rendu de réunion relativement à une étude des accès à l'autoroute 10 avec la ville de Carignan, afin de préciser des demandes faites au M.T.Q..

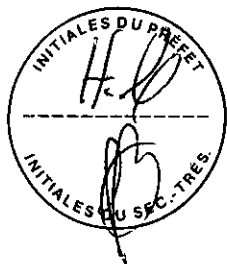
89-479 28-08-89 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, cr., POUPART & POUPART, avocats, relativement à leur étude terminée au point de vue légal sur le cours d'eau Bernard, rapport intérimaire.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

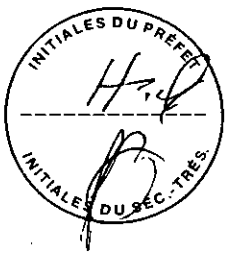
- 89-480 30-08-89 Lettre de MONSIEUR BERTRAND GAUVIN, sec.-trés., PAROISSE ST-CHARLES, transmettant copies des résolutions d'adoption du plan d'urbanisme de leur municipalité, et ce, afin d'obtenir un certificat de conformité.
- 89-481 31-08-89 Lettre de MADAME JACINTHE BURELLE, adjointe, SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, concernant une demande d'approbation pour la réfection des cours d'eau Branches 7 et 8 du Ruisseau Beloeil.
- 89-482 31-08-89 Lettre de MONSIEUR GILLES JOYAL, président, A.T.R.M., concernant une invitation à participer, le 27 septembre prochain, à la 12ième assemblée générale annuelle de A.T.R.M. et au 5ième gala régional des grands prix du tourisme québécois.
- 89-483 01-09-89 Lettre de MONSIEUR PIERRE-D. GIRARD, maire, VILLE DE ST-HUBERT, concernant une invitation à une réunion en vue de la formation d'un comité de travail relativement à la possibilité de se doter d'un centre de tri des déchets.
- 89-484 01-09-89 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffier, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le règlement 792, et ce, pour avis du Conseil de la M.R.C..
- 89-485 05-09-89 Lettre de MONSIEUR GUY BERNARDIN, coordonnateur, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, concernant la collecte de produits domestiques dangereux sur le territoire de la Montérégie.
- 89-486 05-09-89 Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, U.M.R.C.O., nous invitant à l'assemblée générale annuelle des membres qui se tiendra le 14 septembre 1989.
- 89-487 05-09-89 Lettre de MADAME GINETTE OCTEAU, COMMUNICATIONS CLE, offrant leurs services concernant la collecte des déchets domestiques dangereux.
- 89-488 07-09-89 Extrait de procès-verbal de la MUNICIPALITE DE ST-CHARLES PAROISSE, relativement à une demande d'appui concernant la diminution de la limite de vitesse dans la municipalité.
- 89-489 08-09-89 Lettre de MADAME LIANE DOSTIE, conseillère politique, M.A.M., accusant réception de notre correspondance du 28 août 1989, relativement au Programme P.A.R.C.C..



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 89-490 08-09-89 Lettre de MADAME JOANE CHARPENTIER, agente responsable, HABITATIONS PAREL INC., concernant le paiement des frais d'agence pour le Programme P.A.R.C.Q..
- 89-491 08-09-89 Lettre de MADAME JOANE CHARPENTIER, agente responsable, HABITATIONS PAREL INC., nous informant des communiqués envoyés à toutes les municipalités et villes qui possèdent un bulletin municipal.
- 89-492 08-09-89 Lettre de MONSIEUR MARCEL MEUNIER, directeur, M.A.M., nous informant que Luc Beaudin, coordonnateur, a été assigné auprès de la M.R.C. afin de nous apporter une assistance technique en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
- 89-493 08-09-89 Lettre de MONSIEUR CAMILLE ROUILLARD, président, U.M.Q., concernant le moratoire sur l'adoption de décrets relatifs à la révision de la zone agricole.
- 89-494 12-09-89 Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, U.M.R.C.Q., offrant à ses membres une nouvelle édition de son cours sur la gestion financière municipale.
- 89-495 12-09-89 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, jr., POUPART & POUPART, avocats, concernant l'affaire M.R.C.V.R. vs Les Placements A. L'Ecuyer Inc..
- 89-496 12-09-89 Copie conforme de la lettre de MADAME FRANCINE B. MARSAN, citoyenne de Mont-Saint-Hilaire, adressée à MONSIEUR BERNARD MOREL, relativement à un remblai d'enrochement pour stabiliser un mur de béton.
- 89-497 18-09-89 Lettre de MADAME PASCAL-ANDREE RHEAULT-BOISSE et autres, sollicitant l'appui financier de la M.R.C. afin d'aider l'Atelier d'écriture de Beloeil dans leur deuxième publication.
- 89-498 18-09-89 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, sec.-trés. et coord., M.R.C. DE ROUSSILLON, transmettant le règlement 1989-1, modifiant leur Schéma d'Aménagement,
- 89-499 21-09-89 Lettre de MONSIEUR PIERRE BELANGER, directeur général, A.I.B.R., relativement à l'installation d'une conduite d'eau dans la Paroisse et le Village de St-Denis, demandant une confirmation qu'aucune autorisation n'est requise de la part de la M.R.C..



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 89-500 21-09-89 Lettre de MADAME RAYMONDE GAUVIN, sec.-trés. adj., PAROISSE ST-CHARLES, demandant l'appui de la M.R.C. pour la diminution de la limite de vitesse à 70 km/heure sur le Chemin des Patriotes.
- 89-501 21-09-89 Lettre de MADAME RAYMONDE GAUVIN, sec.-trés. adj., PAROISSE ST-CHARLES, transmettant la résolution 27.09/89 relativement au niveau d'eau de la rivière Richelieu.
- 89-502 21-09-89 Lettre de MADAME LISE ALLARD, dir. des communications, U.M.Q., transmettant un dépliant relatif à la gestion des B.P.C..
- 89-503 21-09-89 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, jr, POUPART & POUPART, avocats, nous informant du début des démarches entreprises dans le dossier : interventions sur les berges : infraction à Mont-Saint-Hilaire : 1947 Chemin des Patriotes.
- 89-504 21-09-89 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, jr, POUPART & POUPART, avocats, nous informant du début des démarches entreprises dans le dossier : interventions sur les berges : infraction à St-Marc-sur-Richelieu : lot 82-3.
- 89-505 21-09-89 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, jr, POUPART & POUPART, avocats, nous informant du début des démarches entreprises dans le dossier : interventions sur les berges : infraction à St-Marc-sur-Richelieu : lot 87-9.
- 89-506 21-09-89 Lettre de MONSIEUR DANIEL HAMON, ing., LALONDE, GIROUARD, LETENDRE & ASSOC., transmettant une demande d'approbation pour un projet de construction résidentielle dans la ville d'Otterburn Park.
- 89-507 21-09-89 Procès-verbal de la réunion de l'exécutif de la zone (18) des M.R.C. de la C.S.M.Q., tenue le 8 septembre 1989.
- 89-508 22-09-89 Lettre de SAMSON BELAIR, comptables agréés, nous invitant à participer à une présentation, jeudi le 28 septembre 1989, relativement à la Loi 146 sur le partage du patrimoine familial.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 89-509 22-09-89 Lettre de MONSIEUR CAMILLE ROUIL-  
LARD, président, U.M.Q., relativement  
à une session de formation intitulée :  
"Les communications et l'étude".
- 89-510 22-09-89 Lettre de MADAME JACINTHE BURELLE, adj.,  
SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, demandant une  
résolution d'appui relativement à la ré-  
fection de la Branche 12 du Ruisseau  
Beloeil.
- 89-511 25-09-89 Lettre de MONSIEUR FERNAND ARCHAMBAULT,  
directeur de cabinet, M.A.M., accusant  
réception des résolutions 89-09-114,  
89-09-115, 89-09-116 concernant l'éva-  
tion foncière.
- 89-512 25-09-89 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, jr,  
POUPART & POUPART, avocats, nous trans-  
mettant copie de la mise en demeure  
qu'il adresse à MONSIEUR SYLVIO ROBERT,  
concernant une intervention sur les ber-  
ges à St-Marc-sur-Richelieu : lot 87-9.
- 89-513 25-09-89 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, jr,  
POUPART & POUPART, avocats, nous trans-  
mettant copie de la mise en demeure  
qu'il adresse à MONSIEUR SYLVIO ROBERT,  
concernant une intervention sur les ber-  
ges à St-Marc-sur-Richelieu : lot 82-3.
- 89-514 25-09-89 Lettre de MONSIEUR PIERRE PARADIS, mi-  
nistre, M.A.M., transmettant un chèque  
au montant de 24 338,00 \$, et ce, dans  
le cadre du programme d'aide financière  
au fonctionnement des M.R.C..
- 89-515 25-09-89 Lettre de MONSIEUR PAUL-ARTHUR DICKY,  
préfet, M.R.C. DE ROUYN-NORANDA, relati-  
vement à l'opposition au projet de rè-  
glement modifiant le règlement sur les  
eaux usées des résidences isolées.

"Publications du mois de septembre 1989"

Gazette officielle du Québec	no. 35 23 août 1989
L'Aménagiste	vol. 3, no. 2 août 1989
Quorum	vol. 14, no. 5 septembre 1989
Urba	vol. 10, no. 6 septembre 1989
Aménagement 89	
Recherches Transport	septembre 1989
Info +	vol. X, no. 20 30 août 1989





No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Loisir Rive-Sud	no. 56 29 août 1989
Info +	vol. XI, no. 1 8 septembre 1989
Gazette Officielle du Québec	no. 36 30 août 1989
La Revue Municipale	vol. 67, no. 9 septembre 1989
Soquij en pratique	vol. 9 juin 1989
Gestar 4.1	septembre 1989
L'Actif	vol. 1, no. 9 septembre 1989
Gazette Officielle du Québec	no. 37 6 septembre 1989
Bulletin Municipal	vol. IX, no. 3 p. 57 à 80 septembre 1989
L'emploi au Québec	août 1989
Publiquip	vol. 6, no. 9 septembre 1989
Scribe	septembre 1989
Mini-Scribe	octobre 1989
Construire	vol. 1, no. 1 septembre / octobre 1989
Gazette Officielle du Québec	no. 39 14 septembre 1989
Bulletin municipal	septembre 1989
Municipalité	septembre 1989
Le Québec Touristique :	
. Indicateurs sur les marchés et sur les secteurs touristiques de 1980 à 1988	

POINT 15. AFFAIRES PUBLIQUES

Monsieur Norman Mimée, citoyen de St-Charles Paroisse, souligne au Conseil la nécessité pour les citoyens de St-Charles Paroisse que la vitesse soit réduite sur le Chemin des Patriotes, et ce, pour des questions de sécurité.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 16. DIVERS

Monsieur Julien Bussière informe le Conseil qu'il a assisté à une réunion à la ville de Saint-Hubert, relativement à l'implantation d'un centre de tri régional et présente un bref compte rendu de cette réunion.

Suite à cette présentation, la résolution suivante est déposée :

89-10-146

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU DE mandater monsieur Julien Bussière, à titre de représentant de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, relativement à l'étude d'implantation d'un centre de tri régional sur la Rive-Sud.

ADOpte A L'UNANIMITE

Messieurs André-Guy Trudeau, Michel Chapdelaine, René Gendron et Marcel Lacoste, en poste depuis la création de la M.R.C., ont choisi de ne pas solliciter un nouveau mandat à la mairie. Chacun d'eux exprime aux membres du Conseil tout le plaisir qu'ils ont eu à siéger au sein de la M.R.C. et souhaitent que la M.R.C. demeure un interlocuteur de premier plan au niveau régional.

De son côté, monsieur le Préfet remercie ces membres du Conseil pour la qualité de leur participation et leur souhaite bon succès dans leur entreprise.

De plus, monsieur le Préfet souhaite bonne chance aux maires qui sollicitent, cette année, un nouveau mandat.

Suite à ces échanges, la résolution suivante est déposée :

89-10-147

IL EST UNANIMEMENT RESOLU, par le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, DE remercier messieurs André-Guy Trudeau, Michel Chapdelaine, René Gendron et Marcel Lacoste pour leur importante contribution au sein du Conseil de la M.R.C. depuis sa création.

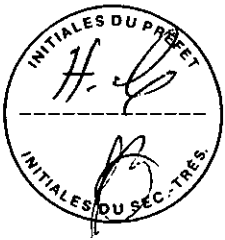
DE souligner combien leur passage, au sein de la M.R.C., laissera à chacun des membres d'excellents souvenirs.

DE souhaiter meilleurs vœux de succès à chacun des maires qui quittent la M.R.C..

POINT 17. CLOTURE DE LA SEANCE

89-10-148

IL EST PROPOSE PAR Monsieur André-Guy Trudeau  
APPUYE PAR Monsieur Marcel Lacoste



No de résolution  
ou annotation


89-10-148  
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU QUE la séance soit et est close, tous les  
points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

Il est 22 heures 10.

ADOpte A L'UNANIMITE

  
Pierre Belanger  
secrétaire-trésorier

  
Honorius Charbonneau  
préfet



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**